

Compte rendu CSE du 30 avril 2026

BDD - Fermetures d'agences : un projet sans cap précis

Vos élus ont rendu un avis négatif

Un CSE particulièrement tendu autour du projet **de fermeture de 18 agences**. Derrière l'intitulé « nouvelle relation de proximité de la BDD », **nous avons dénoncé un projet sans vision stratégique, ni démonstration concrète de sa pertinence**. Les élus du CSE, s'appuyant sur l'expertise du cabinet



ARETE, ont rendu un avis négatif. Le SNE-CGC a pointé un manque de sens dans ce énième projet de transformation qui s'inscrit dans une succession de réorganisations sans cap lisible pour les équipes. **Nous sommes revenus notamment sur le marché des PRO qui ne se retrouve pas du tout dans ce modèle ! L'expertise met en évidence un manque de données clés** (commerciales, financières, RH) et l'absence d'analyse sérieuse comparant les agences fermées au reste du réseau. **Les risques humains sont sous-estimés : mobilités contraintes, surcharge de travail, dégradation de la relation client**. Les seuls critères qui ont prévalu à la décision de fermer une agence : nombre d'ETP, nombre de KM et travaux ou pas à réaliser.

Une pression commerciale permanente Pour des résultats en baisse

Malgré une pression commerciale constante, les résultats BDD ne suivent pas : l'activité commerciale est en retrait de 13%, baisse marquée du nombre de RDV clients, de la collecte (-51 M€), des crédits conso et de l'IARD / prévoyance. **Ce décalage interroge directement sur le niveau des objectifs fixés, toujours plus élevés et les conditions réelles d'exercice du métier de conseillers ou de managers**.

Dans ce contexte, la direction annonce un changement de règles de la PV dès maintenant sans effet toutefois sur le Q1 : Intégration de la GAV et de la santé dans l'IARD, retour aux ventes brutes pour l'IARD et suppression de la pondération.

La PV en quadrimestres : le SNE-CGC a réitéré sa demande de faire évoluer ce système qui s'apparente à 3 « lançements » dans l'année, imposant un rythme infernal, déconnecté de la saisonnalité commerciale et des temps de respiration nécessaires aux équipes.

Nous demandons une évolution de cette PV intégrant l'atteinte des objectifs annuels pour limiter l'usure des équipes et redevenir un outil de motivation et de reconnaissance.



Information importante : les salariés concernés par la gestion multi portefeuilles clients doivent se déclarer pour bénéficier de la prime. Pour éviter ces difficultés de suivis, des DAP pour les GC, ADA et CAPRO seront créés en 2026.

BDR - Avis du SNE-CGC sur l'évolution du pôle BDR

Les clients de la BDR sont confrontés aujourd'hui à une situation économique tendue et doivent par ailleurs intégrer différentes évolutions sociétales dans projets. Pour cela le marché de la BDR doit pouvoir être au plus près de ses clients afin de leur apporter des expertises pointues pour répondre à leurs attentes et enjeux, voire même être en amont de leurs projets en leur proposant des solutions innovantes.

Le renforcement du dialogue stratégique devient donc incontournable. Le projet a pour objectif de simplifier les organisations pour une meilleure réactivité face aux projets à accompagner et ainsi faire de la CERA un tiers de confiance incontournable au niveau régional. Enfin le projet prévoit la promotion de collaborateurs au sein du pôle BDR. **Pour ces raisons le SNE-CGC émet un avis favorable.**

BDR EVOLUTIONS PREVUES :

- Création d'un Département Risques et Conformité au sein de la Direction du Développement BDR
- Suppression de la Direction Conseil Green et rattachement du Banquier Conseil Green à la Direction du Développement BDR
- Rattachement de la Direction de l'Ingénierie Financière directement au membre du CDG
- Création d'un emploi de Banquier Conseil rattaché directement au membre du CDG
- Rapprochement de la Direction Hypéria Banque du Dirigeant et de la Direction du Marché des Entreprises
- Création d'une Direction de l'Immobilier et du Logement Social regroupant les activités de la Direction Professionnels de l'Immobilier ainsi que les activités du marché Logement Social et Economie Mixte

Autres INFOS

- **13^e mois** : possibilité de demander une fois / an de revenir sur sa mensualisation.
- **Plan d'accompagnement sur l'IARD/CONSO** : Sur 20 salariés concernés **11 sont en arrêt maladie** et un a démissionné. Ce constat nous inquiète et interroge sur la pertinence de ce dispositif.
- **Formations réglementaires obligatoires** : Nous demandons le retrait du projet qui prévoit la mise en place d'une pénalité financière si les FRO ne sont pas réalisées = 4% de pénalité /formation non réalisée, déduite sur la PV versée, avec un maximum de 12%. **Le SNE-CGC a interrogé la Direction sur la légalité d'une telle mesure ?**
- **Conditions de travail à la CERA** : **Le SNE-CGC a demandé une expertise sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi** par un cabinet externe pour objectiver les constats inquiétants sur le terrain. **Nous regrettons que sur les 5 syndicats de la CERA, qui dénoncent régulièrement cette situation, seuls CFDT et SUD ont voté avec nous cette demande d'expertise.**

